

20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompetences@afiph.org
www.afiph-emploi-competences.org

Habilitations / Sécurité

SÉCURITÉ INCENDIE, L'UTILISATION DES EXTINCTEURS EN RÉALITÉ VIRTUELLE

Public:

- Travailleurs en ESAT
- Travailleurs en EA
- Aucune connaissance préalable n'est requise

Rythme et tarif:

- 1 Séquence de 3 heures de formation
- Formation financée par les cotisations ESAT

Modalités d'évaluation :

Attestation de formation / bilan de l'action suivie et questionnaire satisfaction qualité

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Etre en règle avec la réglementation: Art R4227-28 à R4227-39 du 7 Mars 2008 relative aux consignes incendie qui stipulent : « *la consigne de sécurité incendie prévoit des essais périodiques du matériel et des exercices au cours desquels es travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.* »
- Offrir aux travailleurs la possibilité d'acquérir les bons gestes en cas de départ d'un feu.

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- A travers l'utilisation de la **réalité virtuelle**, permettre aux participants de simuler un exercice de départ de feu dans un bâtiment sans se mettre en danger et sans impact sur l'environnement.
- La **réalité virtuelle** permet d'immerger l'apprenant dans une situation quasi-réelle, qui est impossible à simuler en temps normal.
- Cette modalité d'apprentissage est sans danger et 100% écologique.

MODALITES :

- Cette formation repose sur 1h d'apports théoriques pour le groupe et 2h00 d'exercices pratiques soit environ 20 minutes de mise en **situation virtuelle** par participant.
- La retranscription des situations vécues sur grand écran permettra aux apprenants de suivre les exercices des autres apprenants.

INTERVENANTS :

- L'intervenant – formateur est à jour de ses bases de prévention et de sa formation continue.